



Congés :

- Mardi 27/09 : fête de la Fédération Wallonie-Bruxelles
- Du lundi 24/10 au vendredi 04/11 : congé d'Automne (Toussaint)
- Vendredi 11 novembre : congé de l'Armistice
- Du lundi 26/12 au vendredi 06/01 : vacances de Noël

Bulletins de l'école primaire :

- Vendredi 25/11 : bulletin n°1 (Sauf P1)



Activités spéciales :

- Vendredi 30/09 (en fin de journée) : balade contée de l'école fondamentale
- Vendredi 07/10 : photos scolaires individuelles
- Jeudi 20/10 : activité sportive : - « Je cours pour ma forme » - (Classes primaires)
- Mardi 06/12 : visite de Saint-Nicolas

Informations :

- Les parents des enfants de l'école primaire trouveront ci-joint, un rappel de notre code de vie pour être heureux à l'école. Nous les invitons à le relire et à en parler avec leur enfant.
- Les dates des 3 journées de formation à l'attention de l'équipe éducative (congé pour les élèves) ne sont pas encore connues. Nous vous en avertirons dès que nous aurons l'information.
- Le paiement des séances de garderie et de natation de votre enfant se fait par facturation en fin de trimestre.
- Les réservations des repas chauds pris au restaurant de l'école, se font **la veille et exclusivement en ligne** via la plateforme « iT-School ». Nous rappelons aussi que l'utilisation du four micro-ondes du restaurant est interdite aux élèves de l'école fondamentale.
- La vitesse de circulation aux abords et sur le parking de l'école est limitée à 10 km/h. Pour des raisons évidentes de sécurité, nous vous remercions également de toujours stationner votre véhicule aux endroits autorisés.
- Depuis cette rentrée, l'entièreté du site de l'Institut est placé sous vidéo-surveillance. Notre école était en effet régulièrement victime d'actes de dégradation. Ce système sera activé de 17h à 7h en semaine et en permanence les week-end, jours fériés et durant les vacances.

A L'ATTENTION DES PARENTS DES ELEVES **A PARTIR DE LA 3^{ème} ANNEE PRIMAIRE**

TALON A REMETTRE AU TITULAIRE DE VOTRE ENFANT POUR LE 09/09/2022



Mr et/ou Mme _____ parent(s) / responsable(s) de _____ élève en _____
déclare(nt) avoir connaissance des dispositions concernant **les surveillances avant et après la classe**. (v. courrier de rentrée)

autorise(nt) leur enfant à quitter seul l'enceinte de l'établissement à la fin du temps scolaire pour rentrer à la maison.

n'autorise(nt) pas leur enfant à quitter seul l'enceinte de l'établissement à la fin du temps scolaire.

Si je ne l'autorise pas, je prends acte que tout enfant non repris en fin de journée sera obligatoirement orienté vers l'étude puis la garderie. Je m'engage à ce que mon enfant soit repris au plus tard à 17h30 (13h le mercredi).

Signature :